

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : D. BONZY, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, C. CURTET, E. CONDAMINE, E. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, H. GRINDLER, G. LAYDEVANT, M. SIBILLE, J. SICARD, R. TARTREAU, J. THORAX, V. UVIETTA, S. VALLON, G-C. VISCI,

EXCUSES : L. GAUDE (Pouvoir à S. VALLON), A. TOSTI (Pouvoir à R. TARTREAU)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Sylvain VALLON

Convocation du 25 juin 2026

OBJET: ANIMATIONS: CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE ANIMATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame Marianne FOUILLÉ propose au Conseil municipal de créer une commission extra-municipale Animation afin d'associer des habitants à l'organisation des animations en partenariat avec l'élue et le service référents.

Celle-ci pourra être temporaire ou perdurer sur la totalité du mandat.

Cette commission pourra être composée de membres du conseil municipal et d'administrés de la commune souhaitant participer à l'organisation des animations.

Cette commission vise à organiser et développer des animations structurantes pour la commune.

Elle a pour objectif de fédérer les initiatives et de rassembler tous les habitants lors de banquets, tournois sportifs, bals, fêtes à thème etc... en répondant à leurs attentes et en s'inspirant de leurs idées, créant ainsi un lien social au sein du village.

Sur le rapport de Mme Marianne Fouillé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour, 1 contre et 0 abstentions :

- Approuve la création d'une commission extra-municipale Animation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 038-213804362-20260701-2026_50-DE

Le Maire,

Cécile CURTET



Le Secrétaire

Sylvain VALLON

DETAIL DES VOTES :

- POUR : J. BRAISAZ, V. CAZAUX, C. CURTET, E. CONDAMINE, E. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, H. GRINDLER, G. LAYDEVANT, M. SIBILLE, J. SICARD, R. TARTREAU, J. THORAX, A. TOSTI, V. UVIETTA, S. VALLON, G-C. VISCI,
- CONTRE : D. BONZY
- ABSTENTION :